



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 12/06/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 13/06/2025
Et
Publication ou notification du :
13/06/2025

L'an 2025, le 12 Juin à 19:00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Commune de CCAS de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire-Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux membres le 04/06/2025.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire-Président, Mmes : CERCEAU Christelle, HAMEL Catherine, JUSSEAU Françoise, MM : CAHEN Yves, DE LA HAYE Arnaud, SIMONNET Rémy

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude à Mme CERCEAU Christelle, PACTON Stéphanie à Mme HAMEL Catherine

A été nommé(e) secrétaire : M. CAHEN Yves

CC2025_08 – Choix du prestataire pour les colis des Aînés

Monsieur le Maire-Président informe que trois fournisseurs ont été sollicités et proposent les tarifs suivants :

Prestataires	Coût TTC SOLO	Coût TTC DUO	Coût TTC Maison de retraite
DUCS DE GASCOGNE	21,00 €	30,00 €	OFFERT
LA QUERCYNOISE	19,90 €	29,90 €	5,00 €
LOU BERRET (<i>Ateliers protégés</i>)	19,95 €	29,95 €	OFFERT

La Commission Sociale du 4 juin 2025 a retenue le prestataire LOU BERRET (*Atelier Protégé*).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré **accepte** à l'unanimité le choix de la Commission et **décide** de retenir ce prestataire pour les colis de Noël 2025.

Envoyé en préfecture le 13/06/2025

Reçu en préfecture le 13/06/2025

Publié le

ID : 077-267702611-20250612-CC2025_08-DE



.../... (suite de la délibération CC2025_08)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 13/06/2025

Le Secrétaire de Séance,
M. CAHEN Yves

Le Maire-Président,
Vitor VALENTE

